

**Règlement particulier du jeu de loterie instantanée de La Française des jeux
accessible par internet dénommé « Diamond River »**

**Article 1
Cadre juridique**

Le présent règlement particulier est pris en complément du règlement général des jeux de loterie de La Française des jeux accessibles par internet et par téléphone mobile dont les dispositions s'appliquent au présent jeu.

Les prises de jeu sur internet pour le jeu « Diamond River » seront, en principe, possibles à compter du 17 février 2014. Si la date du 17 février 2014 ne pouvait pas être respectée, pour des raisons techniques, les joueurs en seraient informés par un message sur le site internet www.fdj.fr.

**Article 2
Emissions d'unités de jeu et prix**

Le jeu est fractionné en plusieurs émissions d'unités de jeu ; chaque émission est répartie en blocs de 1 000 000 unités de jeu. Le prix de vente de l'unité de jeu est fixé à 0,5 €, 1 € ou 2 €.

**Article 3
Lots**

3.1. Pour chaque bloc d'unités de jeu à 0,5 €, le tableau de lots est le suivant :

Nombre de lots	Montant du lot	Total
1 lot de	5 000 €	5 000 €
1 lot de	500 €	500 €
10 lots de	50 €	500 €
900 lots de	25 €	22 500 €
31 000 lots de	5 €	155 000 €
8 250 lots de	2 €	16 500 €
100 000 lots de	1 €	100 000 €
100 000 lots de	0,5 €	50 000 €
240 162 lots formant un total de		350 000 €

Le montant des lots indiqué dans le tableau ci-dessus correspond au lot global de l'unité de jeu et peut correspondre dans certains cas à un cumul de gains au sein de la même unité de jeu.

Les lots d'un montant de 2 € indiqués dans le tableau ci-dessus ne sont accessibles qu'en cumulant plusieurs gains au sein d'une même unité de jeu.

3.2. Pour chaque bloc d'unités de jeu à 1 €, le tableau de lots est le suivant :

Nombre de lots	Montant du lot	Total
1 lot de	10 000 €	10 000 €
1 lot de	1 000 €	1 000 €
10 lots de	100 €	1 000 €
900 lots de	50 €	45 000 €
31 000 lots de	10 €	310 000 €
8 250 lots de	4 €	33 000 €
100 000 lots de	2 €	200 000 €
100 000 lots de	1 €	100 000 €
240 162 lots formant un total de		700 000 €

Le montant des lots indiqué dans le tableau ci-dessus correspond au lot global de l'unité de jeu et peut correspondre dans certains cas à un cumul de gains au sein de la même unité de jeu.

Les lots d'un montant de 4 € indiqués dans le tableau ci-dessus ne sont accessibles qu'en cumulant plusieurs gains au sein d'une même unité de jeu.

3.3. Pour chaque bloc d'unités de jeu à 2 €, le tableau de lots est le suivant :

Nombre de lots	Montant du lot	Total
1 lot de	20 000 €	20 000 €
1 lot de	2 000 €	2 000 €
10 lots de	200 €	2 000 €
900 lots de	100 €	90 000 €
31 000 lots de	20 €	620 000 €
8 250 lots de	8 €	66 000 €
100 000 lots de	4 €	400 000 €
100 000 lots de	2 €	200 000 €
240 162 lots formant un total de		1 400 000 €

Le montant des lots indiqué dans le tableau ci-dessus correspond au lot global de l'unité de jeu et peut correspondre dans certains cas à un cumul de gains au sein de la même unité de jeu.

Les lots d'un montant de 8 € indiqués dans le tableau ci-dessus ne sont accessibles qu'en cumulant plusieurs gains liés à plusieurs jeux gagnants au sein d'une même unité de jeu.

Article 4 Description du jeu

4.1. Le joueur choisit sa mise de 0,5 €, 1 € ou 2 € puis clique sur le bouton « Jouer » pour la valider. La mise est débitée sur les disponibilités. Si, pour une raison quelconque, le joueur ne peut pas voir tout ou partie du déroulement de son unité de jeu, à quelque moment que ce soit après que sa mise a été débitée, il pourra en vérifier le caractère gagnant ou perdant en consultant la dernière unité de jeu enregistrée dans son historique de jeu.

4.2. L'unité de jeu est représentée à l'écran par une grille de 49 symboles, chacun pouvant correspondre à l'un des 7 symboles animés suivants :

- un symbole représenté par une « étoile jaune » ;
- un symbole représenté par un « rond rouge » ;
- un symbole représenté par un « triangle orange » ;
- un symbole représenté par un « carré blanc » ;
- un symbole représenté par une « losange rose » ;
- un symbole représenté par un « trèfle bleu » ;
- un symbole représenté par un « trèfle vert ».

4.3. Si, parmi les 49 symboles de la grille décrite à l'article 4.2, le joueur découvre 4 ou 5 symboles identiques en contact horizontal et/ou vertical, tels que décrits ci-dessous et tel que représentés à l'écran dans le tableau des gains, le joueur gagne le(s) montant(s) en euros indiqué(s) dans le tableau ci-dessous.

Les combinaisons gagnantes sont les suivantes, à l'exclusion de toute autre combinaison :	Gain en € pour une mise de 0,5 € :	Gain en € pour une mise de 1 € :	Gain en € pour une mise de 2 € :
5 symboles « étoile jaune » identiques	5 000	10 000	20 000
4 symboles « étoile jaune » identiques	5	10	20
5 symboles « rond rouge » identiques	500	1 000	2 000
4 symboles « rond rouge » identiques	2,5	5	10
5 symboles « triangle orange » identiques	50	100	200
4 symboles « triangle orange » identiques	1	2	4
5 symboles « carré blanc » identiques	25	50	100
4 symboles « carré blanc » identiques	0,5	1	2
5 symboles « losange rose » identiques	10	20	40
4 symboles « losange rose » identiques	0,25	0,5	1

A chaque combinaison gagnante décrite ci-dessus, les 4 ou 5 symboles associés à cette combinaison disparaissent et 4 ou 5 nouveaux symboles apparaissent dans la grille.

4.4. Si parmi les 49 symboles de la grille décrite à l'article 4.2, le joueur découvre une combinaison formée de 5 symboles « trèfle bleu » identiques ou de 5 symboles « trèfle vert » identiques et en contact horizontal et/ou vertical, l'intégralité des 49 symboles disparaît et une nouvelle grille de 49 symboles apparaît automatiquement à l'écran.

4.5. Si parmi les 49 symboles de la grille décrite à l'article 4.2, le joueur découvre une combinaison formée de 4 symboles « trèfle bleu » identiques ou de 4 symboles « trèfle vert » identiques et en contact horizontal et/ou vertical, les 4 symboles associés à cette combinaison disparaissent et 4 nouveaux symboles apparaissent dans la grille.

4.6. À chaque fois que le joueur découvre une combinaison de 4 ou 5 symboles identiques en contact horizontal et/ou vertical telle que décrite aux articles 4.3, 4.4 et 4.5 les opérations associées se déroulent. Ces opérations se répètent automatiquement et successivement jusqu'à ce qu'aucune de ces combinaisons ne soit possible.

4.7. A l'issue de ces opérations, si l'unité de jeu est gagnante, les gains correspondants s'additionnent pour former un lot unique indivisible.

4.8. L'unité de jeu est perdante si aucune combinaison décrite dans l'article 4.3 n'est découverte.

Fait à Boulogne-Billancourt, le 3 février 2014.

Le président-directeur général de La Française des jeux

C. BLANCHARD-DIGNAC